



Rappel : Mission des Délégués du personnel

Les DP ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres lois ou règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise

Réclamation N° 1 : Règlement intérieur

Est-ce que les salariés ont été informés du nouveau règlement intérieur ?

Réponse Direction :

Pas spécifiquement. Le RI est à la disposition de tous sur l'Espace dialogue social de l'AD OC :

<https://relations-sociales-dir-unites.shp.hrs.intraorange/relations-sociales/do-gso/ad-som/Pages/default.aspx>

Réclamation N°2 : Règlement intérieur

Est-ce que les panneaux d'affichage sont à jour avec le dernier règlement intérieur ?

Réponse Direction :

Oui. Le RI est affiché sur le panneau d'affichage au siège de l'AD 41, rue de Soupetard

Réclamation N° 3 : Application de l'Accord NAO

Pouvez-vous nous fournir les pourcentages moyens des augmentations managériales, mesure jeunes et égalité F/H de notre périmètre DP (par bande/classification) ?

Réponse Direction :

Sur le périmètre MP Nord : Ces informations sont communiquées lors des multilatérales d'information syndicale lorsque nous faisons un bilan de la mise en œuvre de l'accord salarial de l'année écoulée.

Réclamation N° 4 : PVC

Pouvez-vous nous communiquer pour notre périmètre DP les montants moyens de Part Variable part individuelle par niveaux CCNT ?

Réponse Direction :

Cette question n'entre pas dans le périmètre des DP. Des bilans PVC sont régulièrement présentés aux délégués Syndicaux lors des multilatérales d'informations.

Réclamation N° 5 : Rapport SECAFI

Suite au rapport Sécafi sur les conditions de travail et de stress ; l'AD est de loin l'unité la plus en souffrance ; qu'avez-vous mis en place depuis ce rapport afin d'améliorer les conditions de vie au travail pour les salariés de l'AD ?

Réponse Direction :

Le projet de notre unité est de faire vivre une expérience salarié positive au service de la performance de l'opérateur multiservices. De nombreuses actions sont menées autour des conditions de travail et de vie des salariés de l'AD. Les conditions de vie des salariés sont étudiées sur tous les projets structurants de l'unité et font l'objet d'une attention permanente, en réponse à des problèmes qui se posent mais aussi en anticipation d'éventuelles difficultés.

Réclamation N° 6 : Journée Découverte

Quelle est la démarche à faire pour faire une journée découverte ? Combien de refus à l'AD en 2019 et pour quelles raisons ?

Réponse Direction :

Un salarié qui souhaite faire une journée découverte en fait la demande à son manager, qui l'organisera. Nous ne « comptabilisons » pas les refus. L'objectif est de ne refuser aucune journée découverte, dès qu'elle semble utile, soit pour acquérir de nouvelles compétences ou une meilleure connaissance de l'entreprise pour l'exercice du poste, soit pour travailler le projet professionnel du salarié.

Réclamation N° 7 : Formations

Comment et quand sont formés les vendeurs sur les nouveautés des offres et SI sur le domaine Résidentiel et Professionnel ?

Réponse Direction :

Les nouveautés des offres dépendent des saisons. Lors des changements des saisons, soit il y a des accompagnements en présentiels et dans ce cas les collaborateurs sont en studio pour intégrer ces nouveautés, soit les nouveautés sont délivrées en elearning pour une autoformation et des accompagnements terrain par les formateurs sont ensuite disponibles sur demande des managers. Des ambassadeurs ou des éclaireurs peuvent être nommés, une formation présentielle leur est délivrée pour qu'ils deviennent référent et permettent la montée en compétence de leurs collègues.

Tous ces parcours sont régis et organisés par FCC qui délivre les guides d'animations en fonction des offres et des changements. Pour le SI, tous les derniers changements importants au niveau du SI ont été accompagnés par des formations en présentiel et/ou un accompagnement en boutique.

La prochaine réunion DP de l'AD OC Nord est programmée le 15 Novembre 2019.

Vous avez des questions, des réclamations, des préoccupations ?

Vos représentants CFE CGC à l'AD OC :

Déléguée syndicale AD OC :

Maryline REY - 06 07 90 12 62

Délégués syndicaux DO SUD:

Denis GAWLIK- 06 79 72 99 52

Emilie GALL- 06 73 27 27 11

RS CHSCT LR :

Floriane CLAUDE- 06 43 11 47 57

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

